

## Vos expériences de Mémoire/Thèse

Par **Clément Passe-Partout**, le **18/08/2018** à **22:27**

Je vois beaucoup de sujets traitant du mémoire. Pour la thèse, nous sommes forcément une minorité.

Alors, je me dis que peut-être serait-il bien d'avoir un sujet où nous pouvons, pour certains, partager notre expérience, sur comment nous l'avons vécu etc.

Qu'en pensez-vous?

Par **decastellouis**, le **18/08/2018** à **22:32**

Le mémoire est une aventure passionnante comme j'aime le dire c'est l'oeuvre d'une vie pour bon nombre d'étudiant le seul moment de notre vie où nous réalisons une oeuvre qui porte notre marque notre empreinte exception faite des étudiants qui poursuivent des études doctorales.

La réalisation d'un mémoire n'est pas de tout repos, c'est un travail qui demande abnégation, concentration et motivation. l'étape la plus dure c'est toujours de trouver un sujet ensuite réaliser l'étape préparatoire qui est la recherche proprement dite.

Quand la recherche est bien réalisée, bien faite, la rédaction coule de source.

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/08/2018** à **08:23**

Bonjour

Excellente initiative !

Je ne parlerait ici que de la thèse elle-même.

Les problématiques liées à l'aspect financier étant abordées sur ce sujet

<http://www.juristudiant.com/forum/financer-une-these-t31713.html>

Comme Louis, le Mémoire a été pour moi une aventure passionnante. Cela a été un avant goût de la thèse. Surtout que ma directrice de thèse a fait le choix de me laisser totalement en autonomie pour justement voir si j'étais fait pour la thèse. Quand on a vraiment choisit son sujet c'est un plaisir de travailler dessus.

Mais comme le dit si bien Louis il faut faire preuve d'abnégation de concentration et être

motivé.

Il faut surtout avoir conscience que le mémoire est un travail personnel. C'est vous qui devez le construire de A à Z.

Cela implique d'éplucher des thèses, traités, manuels, articles de doctrine.

Bref, il faut aimer passer des journées entières à la BU.

La thèse est un exercice plus complexe. Vous devez vraiment apporter quelque chose de nouveau. La première année est entièrement consacrée à la recherche de sources. Moi j'ai la chance d'avoir une BU qui permet aux doctorants d'emprunter un nombre illimité d'ouvrages pendant six mois (deux mois renouvelable deux fois, donc six mois au total). Et surtout mon labo prend entièrement en charge les prêts entre bibliothèque. En effet, à moins d'être à Cujas vous vous rendez vite compte que votre bibliothèque ne dispose pas de tous les ouvrages dont vous avez besoin. D'ailleurs je vous conseille de mettre [Gallica](#) dans vos favoris. Vous y trouverez des recueils de jurisprudence et traité du XIX et de la première moitié du XX siècle. Enfin, ma BU répond toujours positivement aux suggestions d'acquisition des doctorants. C'est vraiment formidable car au final ils achètent des bouquins juste pour nous.

La deuxième année je me suis concentré sur la recherche d'un plan. Étape très compliqué, je suis parti sur deux plan erroné avant d'en trouver un qui soit validé par ma directrice.

La troisième année je la vois comme un test du plan en commençant à rédiger.

Mais je suis bien conscient qu'en science humaine une quatrième année est souvent nécessaire. La moyenne est d'ailleurs s'il me semble à cinq années.

Attention je n'ai fait que partager mon expérience. Certains ont peut-être une conception différente.

Un dernier petit point sur le directeur/ la directrice.

Il est préférable ce soit lui/elle qui ait suivi votre Mémoire même si ce n'est pas une obligation. Il faut vraiment choisir quelqu'un avec qui "le courant passe".

Vous allez en effet être suivi par cette personne pendant au moins trois ans.

**Par Clément Passe-Partout, le 19/08/2018 à 12:23**

A mon tour !

Pour ma part, je me suis vraiment "éclaté" durant mon mémoire de recherche. Pour remettre les choses dans leur contexte, je savais dès mon admission dans mon M2 recherche quel sujet je voulais traiter.

Très vite j'ai pris contact avec un Maître de conf' qui a accepté de me diriger, mais sachant qu'il y'avait de fortes possibilités pour que je me dirige en thèse, j'avais anticipé les choses et je me suis tourné vers un PU. En conséquence : je me suis retrouvé avec une co-direction, ce qui était d'un apport considérable et d'une réelle importance puisque ma co-direction de mémoire est devenue ma co-direction (ou co-encadrement plus exactement) de thèse.

J'ai vraiment vécu cela comme une aventure passionnante. J'étais passionné par mon sujet,

je m'y plongeais avec grand grand plaisir. Résultat, j'avancerais relativement vite et bien. Je rejoins totalement ce qui est dit : le travail de mémoire de recherche n'est qu'une histoire de volonté, d'abnégation ET SURTOUT de travail personnel !

Comme Isidore, j'ai passé mes journées à la BU et dans les bouquins, à lire des choses dont j'ignorais l'existence ! Bref, c'était passionnant et ça faisait figure de véritable test en vue de la thèse.

Ce mémoire m'a permis ainsi de déboucher sur mon sujet de thèse que j'ai entrevue au détour de quelques paragraphes...

Je ne sais pas si il est utile de parler de la thèse car je vais débiter ma deuxième année d'ici quelques semaines. Il est peut-être intéressant d'avoir mon vécu...

Quand vous arrivez en thèse, les choses changent, vous êtes dans un autre statut. Vous êtes encore étudiant, mais plus vraiment. C'est assez drôle sur le moment. Vous avez la joie de vous mesurer à la paperasse administrative avec son lot de stress pour pouvoir avoir votre première paie dans les temps... bref, c'est sportif.

Sur le fond, le travail de thèse diffère énormément du mémoire. Vous devez proposer quelque chose de nouveau, apporter quelque chose, ce qui est à la fois stimulant et effrayant. Ma première année a été consacrée essentiellement à la bibliographie et j'ai la chance d'avoir énormément de sources à disposition. Mon sujet traite d'une notion non définie mais qui fait appel à de nombreux concepts/notions énumérés par la doctrine. Je me retrouve ainsi avec une bibliographie brute conséquente !

Bref, de la lecture encore et encore. Mais le conseil que je pourrais donner c'est également de ne pas hésiter à écrire ! La première année est assez frustrante dans la mesure où nous ne nous sommes pas censés produire quelque chose, simplement lire, ce qui peut vite être frustrant. Pour ma part, mes directeurs m'avaient demandé une première approche de conceptualisation ce qui m'a permis d'écrire une trentaine de pages, en sachant que 90% seraient sans doute inutiles. Néanmoins, ce travail ne m'a pas été inutile puisque cela m'a permis d'avancer dans mes hypothèses et je sens bien que je commence à entrevoir une problématique et ce que je souhaite démontrer.

Pour conclure, mon sujet me passionne et c'est, je crois, le plus essentiel pour avancer !

La suite au prochain épisode de la deuxième année...

**Par Isidore Beautrelet, le 19/08/2018 à 12:47**

[citation] Bref, de la lecture encore et encore. Mais le conseil que je pourrais donner c'est également de ne pas hésiter à écrire ! [/citation]

Tout à fait !

[citation] Pour ma part, mes directeurs m'avaient demandé une première approche de conceptualisation ce qui m'a permis d'écrire une trentaine de pages, en sachant que 90% seraient sans doute inutiles. Néanmoins, ce travail ne m'a pas été inutile puisque cela m'a

permis d'avancer dans mes hypothèses et je sens bien que je commence à entrevoir une problématique et ce que je souhaite démontrer. [/citation]

On est tous passé par là. Et pour être honnête il m'est arrivé de virer largement plus que trente pages [smile3]

Par **Clément Passe-Partout**, le **19/08/2018 à 14:10**

[citation]On est tous passé par là. Et pour être honnête il m'est arrivé de virer largement plus que trente pages [/citation]

Effectivement ! Sur un concept je suis à une trentaine de page. Mais en réalité, j'en suis à beaucoup plus. Sur des documents de travail où je résume des mécanismes, je dois être au total à une cinquantaine de pages...

Par **decastellouis**, le **20/08/2018 à 14:11**

A vous les doctorants

Comment doit se présenter un projet de thèse ?

Si vous disposez des exemples concrets c'est à dire vos projets, je suis preneur ?

Merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/08/2018 à 14:30**

Bonjour

Vaste question ! Que veux-tu savoir exactement ?

Par **decastellouis**, le **20/08/2018 à 14:32**

Les différentes parties que doivent comporter un projet ?

Une rédaction complète est-elle obligatoire c'est à dire en dehors d'une approche définitionnelle ( introduction comportant le choix du sujet, son intérêt, une possible problématique)

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/08/2018 à 15:15**

Ah je comprend mieux ! Tu veux parler du descriptif du projet de thèse que l'on doit remettre pour s'inscrire en première année.

Effectivement, il faut que tu dises pourquoi tu as choisis ce sujet et quel est son intérêt.  
Fais le relire par ton directeur ou ta directrice de thèse

Par **decastellouis**, le **20/08/2018** à **15:20**

No pas de ce document.

J'ai été rencontré un professeur qui m'a demandé de lui rédiger un projet de thèse.

Du coup, je ne veux pas rédiger une dissertation et lui remettre.

Car je me dis que le projet est différent.

Par **Visiteur**, le **20/08/2018** à **19:45**

Bonjour

Comme les mémoires sont consultables en BU, peut être que certaines thèses le sont aussi (pour te permettre de voir un exemple).

Personnellement ayant fait un mémoire je sais qu'il existe des exemples de mémoire online sur le web et en BU par contre je ne sais pas si on peut consulter des thèses online n'ayant regardé que du côté des mémoires quand j'en avais eu un à faire.

Pourquoi ne pas demander au "réseau des anciens" ? il doit en exister un dans le secteur que tu vises dans ta fac.

Bon courage.

Par **decastellouis**, le **20/08/2018** à **19:48**

Merci pour ton avis mais Ce n'est pas un mémoire ou une thèse.

Mais le projet lui même.

Entre le projet et le produit final la différence est large.

Par **Clément Passe-Partout**, le **20/08/2018** à **20:49**

[citation][citation]Les différentes parties que doivent comporter un projet ? Une rédaction complète est-elle obligatoire c'est à dire en dehors d'une approche définitionnelle ( introduction comportant le choix du sujet, son intérêt, une possible problématique) [/citation]

Pour le projet de thèse, c'est pas nécessairement l'équivalent d'une dissertation, maintenant,

il faut surtout que tu montres les potentialités d'un sujet, la raison de ce choix, qu'est-ce que ça peut apporter. Pour la problématique, pas besoin, d'autant plus que c'est impossible d'en avoir une alors même que les recherches n'ont pas débutées.

Dans le projet de thèse tu peux notamment décrire quelle méthode peut être employée : si tu dois prendre contact avec des organismes etc. Bref, le projet de thèse : tu vends ton sujet.

Et, de toute façon, tu établis ton projet de thèse en lien avec ton/ta directeur/trice. Car bon, faut avoir conscience qu'en te dirigeant, ça l'engage aussi indirectement !

[citation]Comme les mémoires sont consultables en BU, peut être que certaines thèses le sont aussi (pour te permettre de voir un exemple). [/citation]

Attention, un projet de thèse n'est pas une thèse. Le projet n'est que les prémices du travail de recherche aboutissant à la thèse. La différence est immense !

[citation] Personnellement ayant fait un mémoire je sais qu'il existe des exemples de mémoire online sur le web et en BU par contre je ne sais pas si on peut consulter des thèses online n'ayant regardé que du côté des mémoires quand j'en avais eu un à faire. [/citation]

Certaines thèses sont effectivement consultable en ligne, notamment grâce à la plateforme HALE. Sinon, il faut utiliser soit le PEB soit voir si la thèse est dispo en BU.

Par **decastellouis**, le **20/08/2018** à **21:52**

Merci pour tes précisions KLEM.

Par **Clément Passe-Partout**, le **21/08/2018** à **11:03**

Pas de quoi !

Je partage les infos/astuce que j'ai, notamment sur HALE. Surtout, que l'usage de plateforme va, d'ici peu d'années, largement se généraliser. Puis bon, c'est tellement pratique de pouvoir avoir certaine thèse à disposition qui ne sont pas publiées pour certaines. Et d'ailleurs, ça vaut également pour des articles qui sont sur la plateforme, mais il faut fouiner, pour cela.

Sinon, question aux doctorants, surtout aux contractuels : vous aussi vous connaissez une hausse de vos frais d'inscription à cause de la nouvelle contribution étudiante ?

Malheureusement, s'il est vrai que de manière général les frais d'inscription baisse, c'est pas le cas pour les doctorants (contractuels au moins) qui voient leurs frais augmenter...

Par **decastellouis**, le **21/08/2018** à **11:12**

Cette fameuse contribution étudiante , je n'en vois pas l'utilité encore un autre moyen pour se faire des sous sur notre dos déjà qu'on en a pas assez.  
Néanmoins, ce n'est pas le topic adéquat pour en discuter.

Par **Clément Passe-Partout**, le **21/08/2018 à 11:35**

Oui. Je ne savais pas où évoquer le sujet ! Désolé :-)

Par **decastellouis**, le **21/08/2018 à 11:38**

Oh je vous en prie Clément, ce n'était pas un reproche de ma part.  
Vous pouvez créer un topic uniquement portant sur la CVEC , je crois que ce topic récoltera assez de points de vu car je sais qu'il existe de nombreux étudiants pensant pareil comme moi à propos de l'inutilité d'une telle contribution.

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/08/2018 à 12:13**

Bonjour

[citation] Sinon, question aux doctorants, surtout aux contractuels : vous aussi vous connaissez une hausse de vos frais d'inscription à cause de la nouvelle contribution étudiante ? [/citation]

Je vais répondre assez rapidement même s'il aurait été préférable de poser cette question sur le sujet relatif au financement de la thèse car pour le coup on était en plein dans le thème

Tout dépend du régime de sécurité sociale que vous aviez.

Moi j'étais et je suis toujours rattaché à la LMDE et je devais payer 200 € et quelques.  
Cette année, cette somme a été supprimée pour être "remplacée" par cette fameuse contribution de 90 €.

Ce qui me fait un peu plus de 110 € d'économies.

En revanche, un doctorant qui était affilié à une autre caisse se retrouve avec 90 € de frais supplémentaires.

Je tiens à préciser que même un doctorant peut faire une demande de dispense des frais d'inscriptions auprès du Crous. Cette exonération ne portera que sur les frais d'inscriptions proprement dit.

Le doctorant devra donc toujours acquitter ces fameux 90 €.

Par **Clément Passe-Partout**, le **21/08/2018 à 13:41**

[citation]"Je tiens à préciser que même un doctorant peut faire une demande de dispense des

frais d'inscriptions auprès du Crous. Cette exonération ne portera que sur les frais d'inscriptions proprement dit.

Le doctorant devra donc toujours acquitter ces fameux 90 €."[/citation]

Malheureusement, je crois que dès lors que l'on bénéficie d'un contrat doctoral on ne peut bénéficier à une exonération. Mais merci pour toutes ces précisions :-)